
Rapport de la commission du génie civil et des équipements des 11 et 18 février 2025

Rapporteur : Cédric BRINER

DA 414 – 25.02 CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 930'000.00 TTC DESTINÉ À LA CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON, À LA MISE AUX NORMES DE LA PISTE CYCLABLE ACTUELLE ET À LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS DE MODÉRATION DU TRAFIC LE LONG DU CHEMIN DES SELLIÈRES

Ce projet a été initialement demandé par la résidence IPEA « Les Campanules ». Cette dernière a négocié à l'aide d'une partie des parcelles pour mettre en place un chemin piétonnier et mieux aménager la piste cyclable.

Depuis, une problématique de vitesse au chemin des Sellières est apparue, qui pousse l'Administration à réaliser d'une pierre deux (quatre) coups :

- la création d'un cheminement pour les piétons ;
- la mise aux normes de la piste cyclable ;
- le (ré)aménagement de la berme végétalisée, avec une meilleure gestion des eaux ;
- l'étude de redéfinition des régimes des vitesses et son aménagement.

Notons que ces études et travaux font suite à des demandes de citoyens. Les travaux incorporeront une nouvelle berme. Cette dernière récupérera l'eau pour mieux alimenter la végétation. De plus, elle amènera à terme plus d'ombre sur la route et de la fraîcheur. Remarquons que tout se fait sur le domaine privé de l'État. Ce sera aussi l'occasion de profiter de ces travaux pour remettre en état le réseau d'assainissement (logique !).

On remarque, après un pointage sur place, que :

- 3'000 voitures passent par jour ;
- en journée 240 véhicules léger et 20 poids lourd sont comptés ;
- les gens roulent à 45 km/h en moyenne, alors que la route est en zone 30 km/h.

Les mesures envisagées sont :

- étudier des dispositions permettant de réduire la vitesse ;
- tester l'étude par un aménagement provisoire ;
- finaliser l'aménagement.

Le planning prévu :

- étude pour juillet 2025 ;
- phase de test des éléments provisoires : juin à septembre 2025 ;
- réalisation finale après septembre 2025.

Les coûts budgétés :

- exécution du trottoir piéton et de la piste cyclable : CHF 475'000.00 ;
- modération du trafic : CHF 320'000.00 ;
- réalisation de l'assainissement des eaux : CHF 51'000.00 ;
- frais annexes : CHF 14'000.00 ;
- total : CHF 930'000.00.

Suite à la présentation, vient le temps des questions et réponses de l'Administration :

- Un commissaire (SOC) : Est-ce que la piste sera du même côté en mode bidirectionnelle ? Oui, elle le sera.
- Un commissaire (SOC) : Est-ce qu'on peut faire des tests avant l'autorisation ? Oui, ils vont effectuer des tests.
- Un commissaire (PLR) : Pourquoi mélanger le crédit d'étude et le crédit de réalisation ? Car il y a une motivation de la part de la population pour aller de l'avant.
- Un commissaire (UDC) : Ne peut-on pas imaginer la mise en place de radar pour limiter la vitesse ? Les gens ne freinent que sur une courte zone autour du radar. Pas de compétence municipale mais cantonale. Un certain espace est mal formé dans son sol.
- Un commissaire (UDC) : Ne peut-on pas imaginer la mise en place de dos d'âne ? Pas envisagé car il y a des poids lourds ; beaucoup de bruit autour de ces éléments.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Peut-on avoir une présentation des enquêtes et statistiques fournies, car il semble y avoir des points contradictoires ? Deux points de comptage ont été mis en place ; la vitesse moyenne 85 est à 45 km/h.

- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Combien de véhicules passent par ce chemin ? 3'000 véhicules et 200 poids lourds (environ 10%) par jour ; en zone 30 : 95% des voitures sont en excès de vitesse ; en zone 50 : on a les mêmes vitesses qu'en zone 30.
- Un commissaire (UDC) : Dans quelle tranche horaire y a-t-il des dépassements ? Les excès sont réguliers quelle que soit la période analysée.
- Un commissaire (UDC) : Pourquoi ne pas mettre des panneaux plus visibles avec des clignotants ? C'est déjà assez clair.
- Un commissaire (UDC) : Comment allez-vous réaliser des contrôles ? Changer l'aménagement en cassant la vitesse ne présente pas d'intérêt. L'idée est de faire un essai, puis de passer à la réalisation si c'est concluant.
- Un commissaire (UDC) : Comment allez-vous tester le bruit ? Cela a été testé, mais pour l'instant il n'y a pas de base légale.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Pourquoi y a-t-il une discrétance entre les deux rapports par rapport au nombre de véhicule lourds durant le week-end ? C'est le cas durant toute la semaine, excepté peut-être pour le dimanche.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Y a-t-il déjà eu des modifications par le passé qui n'ont pas donné les réductions de vitesse escomptées ? On peut interpréter que la notion de porte d'entrée est bien remarquée. On souhaite faire des réductions de gabarit de manière plus forte afin que les véhicules ne soient pas à l'aise.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Allez-vous améliorer la zone où le passage des vélos est difficile ? Même constat, cela a déjà été analysé et des solutions sont envisagées.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Quels accidents y a-t-il eus par le passé ? Une collision mortelle en 2012, un dérapage avec perte de maîtrise, et un troisième accident, mais tous n'ont pas impliqué de vélos.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Quel serait le gain d'agrandir la zone 30 km/h, alors qu'il n'y a pas d'accidents et où les gens respectent le 30 km/h ? On souhaite questionner le début de la zone 30. On se dit qu'il faut la remonter pour que cela soit le plus pertinent. Et c'est l'étude qui va le montrer.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Pourquoi envisager de remonter la zone 30 km/h alors qu'on pourrait agrandir la zone 50 km/h ? Pour séparer les piétons et les cyclistes et pour répondre à la demande des habitants (bruits + vitesse).
- Un commissaire (UDC) : Pourquoi ne pas passer à la vitesse de 40 km/h ? Ce régime à 40 km/h n'existe plus.
- Un commissaire (UDC) : Serait-il possible d'installer des panneaux 30 km/h pour les camions, et 40 km/h pour les véhicules légers ? Les panneaux ne font pas respecter la vitesse.
- Un commissaire (LE CENTRE-VL) : Pourrait-on voir les plaintes ? L'Administration ne tient pas de liste de plaintes.

La Présidente (SOC) confirme que d'ici la fin de cette séance le vote de cette DA sera fait.

Au vu du nombre de questions posées, un commissaire (SOC) a l'impression que le commissaire du CENTRE-VL souhaite poser des questions pour ralentir le processus de vote, ce à quoi ce dernier rétorque que, non, et qu'il souhaite mieux comprendre le problème de bruit.

Un commissaire (PLR) propose un amendement pour scinder la DA en deux (étude + projet).

Au vote, l'amendement est refusé par 5 NON (3 SOC et 2 LES VERT.E.S) et 5 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC).

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande qu'il y ait de la transparence avec le Conseil municipal sur le résultat des tests, ce à quoi l'Administration répond affirmativement.

Un commissaire (SOC) considère que la zone 30 va être allongée de 150 m et que cela est pragmatique.

- Un commissaire (UDC) : Quelle sera la durée des tests ? Elle sera de 3 mois.

Un commissaire (LES VERT.E.S) estime que tous ces éléments sont analysés par des experts et qu'il faut leur faire confiance.

La Présidente (SOC) passe au vote de la DA 414 – 25.02, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 930'000.00 TTC destiné à la création d'un cheminement piéton, à la mise aux normes de la piste cyclable actuelle et à la mise en œuvre d'aménagements de modération du trafic le long du chemin des Sellières, qui est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE et 1 PLR), 1 NON (1 MCG) et 1 abstention (1 UDC).